

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

82/44I du 25/5/1982  
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/06  
portant intégration et nomination de  
Mademoiselle BIKOUTA Delphine, dans  
les cadres de la catégorie A, hiérar-  
chie I du Personnel Diplomatique et  
Consulaire.

-----oOo-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

V I S A S:

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement  
de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général  
des fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FF du 21.6.1958 fixant le règle-  
ment sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 61/143 du 27.6.1961 portant statut  
commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire;  
(/u le décret n° 62/130/FF du 9.5.1962 fixant le régi-  
me des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/195/FF du 5.7.1962 fixant la hié-  
rarchisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62/197/FF du 5.7.1962 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du  
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/198/FF du 5.7.1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat;  
(/u le décret n° 63/81/FF-BE du 26.3.1963 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires  
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en  
ses articles 7 et 8;  
(/u le décret n° 67/50/FF-BE du 24.2.1967 règlementant  
la prise d'effet au point de vue de la solde des actes règlemen-  
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions  
de carrière et reclassements;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FF du 5.7.1962 fi-  
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomina-  
tion des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux inté-  
rim des Membres du Gouvernement;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret  
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Con-  
seil des Ministres;  
(/u la lettre n° 0599/SGG du 8 Décembre 1981 du Secré-  
taire Général du Gouvernement transmettant le dossier de candi-  
dature de l'intéressé.

LE DECRET:

.../...

45

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 61/143 du 27.6.1961 susvisé, Mademoiselle BIKOUTA Delphine, née le 30 Mai 1953 à Hanoï; titulaire du Doctorat de 3è Cycle en Relations Internationales Contemporaines obtenu à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne (FRANCE), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommée au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2. - L'intéressée est mise à la disposition du Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Coopération.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JOREC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 25 Mai 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre Délégué à la Présidence  
Chargé de la Coopération,

Ainé Emmanuel YOKI.-

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO ILLICIONA.-

Itini Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

REPLICTIONS:

- JORPC.....1
- DGTFE/DPF.....3
- DEP/EST.....1
- D.E.....3
- D.C.F.....1
- M.D.C.C.....1
- D.G.....1
- DOSSIER.....3
- INTERESSEE.....1
- SGCM/BC.....2